

MOTION DES ÉLUS DE LA MONTAGNE  
27<sup>E</sup> CONGRÈS - BONNEVILLE (HAUTE-SAVOIE) - 7 OCTOBRE 2011

APPROFONDIR DE FAÇON CONCERTÉE  
LE BILAN DES 25 ANS DE LA LOI MONTAGNE

**Rappelant** que le Premier ministre avait demandé lors du Conseil national de la montagne (CNM) du 3 novembre 2009 que soit dressé le bilan d'application de 25 années de la loi montagne,

**Actant** que ce rapport, remis par cinq inspections de l'administration en octobre 2010, a été présenté, à leur demande, aux membres de la commission permanente du CNM en juin de cette année,

**Constatant** que ce rapport présente des jugements contraires aux constats et pratiques des élus et qu'en fait de bilan, il s'intéresse plus à l'appréciation, souvent subjective, de la politique de la montagne qu'au texte même de la loi montagne et de l'usage qui en a été fait,

**S'inquiétant** de l'orientation des scénarios proposés par les rapporteurs ouvrant la voie à un possible désengagement de l'État de la politique nationale de la montagne,

**Considérant** que les élus de montagne au travers de l'ANEM s'inscrivent depuis de nombreuses années dans une réflexion visant à faire évoluer le texte de la loi montagne du 9 janvier 1985 pour l'adapter aux enjeux et aux mutations de la société,

**Considérant** que le bilan et ses suites constituent un enjeu capital pour les élus et les acteurs socio-économiques de montagne et pour l'avenir de leurs territoires, au moment où les menaces s'accroissent : crise financière internationale, perspectives budgétaires tant nationales qu'européennes limitées, révision des politiques communautaires en matière d'agriculture et de cohésion, révision générale des politiques publiques...

**Rappelant** que le législateur s'est prononcé en 2006 en faveur de la création d'un code de la montagne rassemblant tous les textes législatifs et réglementaires relevant de la politique de la montagne, pour la bonne information des montagnards, et que le rapport évoque précisément la dispersion dans de nombreux codes des textes ultérieurs complétant ou modifiant la loi montagne pour mettre en doute le bien-fondé d'une démarche politique globale et cohérente en faveur de la montagne,

**L'Association nationale des élus de la montagne, dans le cadre de son 27<sup>e</sup> Congrès, demande :**

- Que le Conseil national de la montagne se réunisse au plus vite et soit saisi du rapport sur le bilan de la loi du 9 janvier 1985,
- Que la commission permanente du CNM soit chargée par le Premier ministre de poursuivre les investigations qui permettront, d'une part, de faire un diagnostic pertinent et des recommandations adéquates et, d'autre part, d'aboutir dans les meilleurs délais à la rédaction d'un projet de loi modificatif spécialement dédié à la montagne, coproduit avec les élus, qui réponde de façon adaptée aux attentes et aux enjeux que connaissent les populations et les acteurs socioprofessionnels de leurs territoires,
- Que l'ensemble des mesures engagées donne un nouveau souffle pour relancer la politique nationale de la montagne.